



DEC/1.1/35/24

DECISION

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20240701-DEC35-2024-AR
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

OBJET : MAPA - TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE PLATEFORME EN BOIS - SIGNATURE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des travaux à réaliser,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux portant sur les travaux de remplacement d'une plateforme en bois :

- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société VALBOIS est la plus économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer le marché de travaux portant les travaux de remplacement d'une plateforme en bois avec la société VALBOIS située 1160 Hameau Le Vashouis, 76210 MIRVILLE, pour un montant global de 30 834,60 € HT soit 37 001,52 € TTC,

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

Article 3 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société VALBOIS.

Fait à LILLEBONNE, le 01 juillet 2024
Pour le Maire et par subdélégation,
Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE